

PRÉSIDENTENCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 360-2020/ARR/DAJI

du : 21/02/2020

AMPLIATIONS

Commissaire déléguée	1
JONC	1
Archives NC	1
DAJI	1
Intéressés	19

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté modifié n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation des représentants de la présidente de l'assemblée de la province Sud et de représentants de la province Sud au sein des organismes extérieurs

LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu l'arrêté modifié n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation des représentants de la présidente de l'assemblée de la province Sud et de représentants de la province Sud au sein des organismes extérieurs ;

Vu le rapport n° 13799-2019/17-ACTS/DJA du 15 octobre 2019,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A l'article 2 de l'arrêté du 21 juin 2019 susvisé, relatif à la **Commission d'appels d'offres des marchés provinciaux (CAO-MP)**, à l'assemblée générale, les mots « *Mme Mireille MÜNDEL* » sont remplacés par les mots « *Mme Maud PEIRANO* ».

ARTICLE 2 : L'article 3 de l'arrêté du 21 juin 2019 susvisé, relatif au **Groupement d'intérêt économique Système d'exploitation, de répartition et d'administration des informations localisées (GIE SERAIL)**, est remplacé par les dispositions suivantes :

« Au Groupement d'intérêt économique pour le système d'exploitation, de répartition et d'administration des informations localisées (GIE SERAIL) sont désignés :

A l'assemblée générale :
- Mme Maud PEIRANO ;

Au comité technique de gestion :

- *M. Stéphane BURCK, titulaire ;*
- *M. Romain DURANTON, suppléant. ».*

ARTICLE 3 : A l'article 29 de l'arrêté du 21 juin 2019 susvisé, relatif au **Comité d'étude, d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Boulouparis**, les mots « *Mme Mireille MÜNKELE* » sont remplacés par les mots « *Mme Maud PEIRANO* ».

ARTICLE 4 : A l'article 30 de l'arrêté du 21 juin 2019 susvisé, relatif au **Comité d'étude, d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Bourail**, les mots « *Mme Mireille MÜNKELE* » sont remplacés par les mots « *Mme Maud PEIRANO* ».

ARTICLE 5 : A l'article 34 de l'arrêté du 21 juin 2019 susvisé, relatif à la **Commission des lots industriels**, les mots « *Mme Mireille MÜNKELE* » sont remplacés par les mots « *Mme Maud PEIRANO* ».

ARTICLE 6 : Après l'article 39 de l'arrêté du 21 juin 2019 susvisé, relatif à la Société immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC), il est inséré un article 39-1 rédigé comme suit :

« **ARTICLE 39-1 :**
Au Comité de l'habitat de la province Sud (CHPS), est désigné :
- M. Gil BRIAL. ».

ARTICLE 7 : Après l'article 41-1 de l'arrêté du 21 juin 2019 susvisé, relatif au Comité de l'eau et au Forum de l'eau, il est inséré un article 41-2 rédigé comme suit :

« **ARTICLE 41-2 :**
A la Commission consultative spécialisée « L'organisme de gestion », est désigné :
- M. Lionnel BRINON. ».

ARTICLE 8 : A l'article 60 de l'arrêté du 21 juin 2019 susvisé, relatif à la **Commission hydrographique de Nouvelle-Calédonie**, les mots « *Mme Maud PEIRANO* » sont remplacés par les mots « *Mme Bertille JOUAN-LIGNE, titulaire* », et les mots « *M. Stéphane BURCK, suppléant* » sont ajoutés.

ARTICLE 9 : Après l'article 64 de l'arrêté du 21 juin 2019 susvisé, relatif au Parc provincial de la côte oubliée, il est inséré un article 64-1 rédigé comme suit :

« **ARTICLE 64-1 :**
A l'Initiative française pour les récifs coralliens, au comité local, est désignée :
- Mme Karine LAMBERT. ».

ARTICLE 10 : A l'article 94 de l'arrêté du 21 juin 2019 susvisé, relatif au **Comité local de sûreté des aéroports domestiques en Nouvelle-Calédonie (CLSAD)**, les mots « *Mme Maud PEIRANO* » sont remplacés par les mots « *M. Franck LADRECH* ».

ARTICLE 11 : A l'article 95 de l'arrêté du 21 juin 2019 susvisé, relatif à la **Commission nautique**, les mots « *Mme Maud PEIRANO* » sont remplacés par les mots « *M. Franck LADRECH* ».

ARTICLE 12 : L'article 97 de l'arrêté du 21 juin 2019 susvisé, relatif à la **Commission administrative paritaire**, est remplacé par les dispositions suivantes :

« A la **Commission administrative paritaire**, sont désignés :

- M. Nicolas PANNIER, titulaire ;
- Mme Marie-Ange MORVAN, directrice des ressources humaines de la province Sud, 1^{ère} suppléante ;
- Mme Mélyssa JULIA, chef du service du développement des carrières, du conseil et des relations sociales (SDCCRS), 2^{ème} suppléante ;
- Mme Cindy HONS, responsable du bureau de la gestion collective, 3^{ème} suppléante ;

Domaine de l'enseignement :

- M. Nicolas PANNIER, titulaire ;
- Mme Christel BERGER, directrice adjointe de l'éducation de la province Sud, 1^{ère} suppléante ;
- Mme Mathilde PANAYOTOU, chef du service des ressources humaines de la direction de l'éducation, 2^{ème} suppléante ;
- Mme Amanda BLANQUET, adjointe au chef du service des ressources humaines de la direction de l'éducation, 3^{ème} suppléante ;
- Mme Christèle BOSSERELLE, chargée d'études à la direction de l'éducation, 4^{ème} suppléante ;
- Mme Marie-Ange MORVAN, directrice des ressources humaines de la province Sud, 5^{ème} suppléante ;
- Mme Mélyssa JULIA, chef du service du développement des carrières, du conseil et des relations sociales (SDCCRS), 6^{ème} suppléante ;
- Mme Cindy HONS, responsable du bureau de la gestion collective, 7^{ème} suppléante. ».

ARTICLE 13 : A l'article 106 de l'arrêté du 21 juin 2019 susvisé, relatif au **Jury d'évaluation professionnelle**, les dispositions relatives aux domaines Sécurité / Incendie – corps ASSLIA, Sécurité / Incendie – corps Sapeurs-pompiers des communes, Sécurité / Incendie – corps Gardiens de la police municipale, et Patrimoine / Bibliothèque – corps Attachés de conservation sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Sécurité / Incendie : Corps ASSLIA :

- M. Franck LADRECH ;

Sécurité / Incendie : Corps Sapeurs-pompiers des communes :

- M. Franck LADRECH ;

Sécurité / Incendie : Corps Gardiens de la police municipale :

- M. Philippe HARDOUIN

Patrimoine / Bibliothèque : Corps attaché de conservation

- M. Christophe BOUTON. ».

ARTICLE 14 : A l'article 111 de l'arrêté du 21 juin 2019 susvisé, relatif à la **SCI Forum de la colline**, au comité de pilotage et à l'assemblée générale, les mots « Mme Mireille MÜNDEL, suppléante » sont remplacés par les mots « Mme Maud PEIRANO, suppléante ».

ARTICLE 15 : Après l'article 113 de l'arrêté du 21 juin 2019 susvisé, relatif au Comité supérieur de la fonction publique territoriale de Nouvelle-Calédonie (CSFP), il est inséré un article 113-1 rédigé comme suit :

« **ARTICLE 113-1 :**

A la **Commission territoriale des jeux**, est désigné :

- M. Julien TRAN AP. ».

ARTICLE 16 : Après l'article 113-1 nouvellement créé de l'arrêté du 21 juin 2019 susvisé, relatif à la Commission territoriale des jeux, il est inséré un article 113-2 rédigé comme suit :

« **ARTICLE 113-2 :**

A la **Commission consultative territoriale en matière de sécurité**, est désignée :

- Mme Léa TRIPODI. ».

ARTICLE 17 : Le présent arrêté sera transmis à Madame la commissaire déléguée de la République, notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.